

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2450

12 octobre 2011

### SOMMAIRE

ABD Investments S.à r.l. ....	117568	Blythe Valley JV S.à r.l. ....	117583
AB (Holdings) 2 S.à r.l. ....	117568	BML Expertises S.A. ....	117594
AB (Holdings) 3 S.à r.l. ....	117568	Bonni International S.A. ....	117595
ACCOFIN, Société Fiduciaire ....	117569	Bos Investments S.à r.l. ....	117595
Agathos S.à r.l. ....	117569	BST Grand-Duché de Luxembourg en abrégé BST GDL ....	117595
Agathos S.à r.l. ....	117569	BST Grand-Duché de Luxembourg en abrégé BST GDL ....	117595
Agathos S.à r.l. ....	117569	Café de la Poste Sàrl ....	117600
Akan S.A. ....	117571	Café de la Poste Sàrl ....	117600
Akoua'ba S.A. ....	117571	CarriCare Lux S.A. ....	117596
Alcor Bank Luxembourg S.A. ....	117571	Centrum J Luxembourg S.à r.l. ....	117597
Alianza Iberian Investment Corporation S.A. ....	117581	Centrum K Luxembourg S.à r.l. ....	117597
Alianza Iberian Private Equity (Luxem- bourg-Five) S.A. ....	117581	C.F.T. Finance S.A.-SPF ....	117596
Alianza Iberian Private Equity (Luxem- bourg-Four) S.A. ....	117581	Charterhouse Capri II ....	117597
Alianza Iberian Private Equity (Luxem- bourg-One) S.A. ....	117581	C&L (Lux 2) S.à r.l. ....	117596
ALI & Frères s.à r.l. ....	117581	Clyde Union (Holdings) S.à r.l. ....	117596
Alt Properties Mediterranean S.à r.l. ....	117582	Clyde Union (Holdings) S.à r.l. ....	117597
Angor International S.A. ....	117582	Clyde Union S.à r.l. ....	117597
AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l. .....	117582	Clyde Union S.à r.l. ....	117600
AREIM Holding 1 S.à r.l. ....	117582	EBS Capital No. 1 S.A. ....	117554
Atterbury S.A. ....	117568	Guardian Financial S.à r.l. ....	117571
Auberge du Pont, Wiltz s.à r.l. ....	117583	IOF Real Estate Luxembourg S. à r.l. ....	117598
Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l. ....	117583	Netflix Luxembourg S.à r.l. ....	117584
Bigmédia Benelux S.A. ....	117583	Peralva S.à r.l. ....	117569
Blue Skies S.a.r.l. ....	117594	Pharmaceutical Enterprises ....	117570
		PHO ....	117570
		Pole Concept ....	117570
		Pole Concept ....	117554

**Pole Concept, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.303.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 août 2011.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2011119242/13.

(110136267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

**EBS Capital No. 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.082.

In the year two thousand and eleven,

on the twenty-fourth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "EBS Capital No. 1 S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a notarial deed enacted on 28 June 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 802 of 12 August 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 129082. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 14 June 2011 in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting is declared open at 5.00 p.m., with Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Emmanuelle Schiltz, maître en sciences comptables et financières, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. To consider and resolve to approve the cancellation of 125,000 Class B1 Shares and 125,000 Class B2 Shares repurchased by the Company on 20 June 2011 without any payment on the repurchased Shares upon the cancellation of the Class B1 and Class B2 Shares and as a consequence of such cancellation resolve to reduce the issued share capital of the Company from an amount of EUR 1,250,000 to EUR 937,500 represented by 750,000 Class A Shares each Share having a par value of EUR 1.25.

2. To consider and resolve to approve following the cancellation of all Class B1 and Class B2 Shares in issue to fully restate the Articles of the Company so as to delete therefrom in particular but without limitation any and all direct and/or indirect references to the Class B1 and Class B2 Shares, Parity Securities, Substituted Parent Shares, PIBS, Junior Securities, Calculation Agent, Reference Banks, Registrar Principal Paying and Transfer Agent.

(ii) It appears from an attendance list that all shareholders on record, being all 750,000 Class A Shares are duly present or represented at the meeting. The Company having repurchased all of the 125,000 Class B1 Shares and all of the 125,000 Class B Shares these Shares are deprived from any voting right and as a consequence are not listed on the attendance list. The attendance list has been signed by the proxy of the represented Class A shareholder and by the board of the extraordinary general meeting and will remain annexed to the present deed. The proxy of the represented shareholder initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iii) All of the shares being entitled to vote at the meeting being validly represented at the meeting, the Chairman notes that the quorum of presence required by Luxembourg law and the Articles of the Company is met, that the present extraordinary general meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of its agenda.

After due consideration the extraordinary general meeting then resolved to adopt the following resolutions, each time by unanimous vote:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolved to approve the cancellation of 125,000 Class B1 Shares and 125,000 Class B2 Shares repurchased by the Company on 20 June 2011 without any payment on the repurchased Shares upon the cancellation of the Class B1 and Class B2 Shares and as a consequence of such cancellation resolved to reduce the issued share capital of the Company from an amount of EUR 1,250,000 to EUR 937,500 represented by 750,000 Class A Shares each Share having a par value of EUR 1.25

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to approve following the cancellation of all Class B1 and Class B2 Shares in issue to fully restate the Articles of the Company so as to delete therefrom in particular but without limitation any and all direct and/or indirect references to the Class B1 and Class B2 Shares, Parity Securities, Substituted Parent Shares, PIBS, Junior Securities, Calculation Agent, Reference Banks, Class B1 and Class B2 Registrar Principal Paying and Transfer Agent, the restated Articles of the Company forthwith reading as follows:

**Chapter I. Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established among the founding Shareholders and all those who may become owners of shares following its incorporation, a company (the "Company") in the form of a public limited company ("société anonyme") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Law"), in particular the law of 22 March 2004 on securitisation, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the corporate name of "EBS Capital No. 1 S.A."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the directors (in the case of a branch or office in the municipality of Luxembourg) and the Shareholders (in all other cases).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the general meeting of Shareholders. In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may, if approved by a resolution of the Shareholders, temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The corporate object of the Company is the assumption of risks resulting from the obligations assumed by a third party or relating to all or part of the activities of the third party regardless of the way the Company is going to bear the risk, by issuing securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation. It may in particular:

- acquire and/or assume risks under any marketable investment grade debt instruments;
- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets (including shares or deferred shares in Irish building societies) and/or assume, in whatever manner, including for such purpose by contract, risks relating to any assets or activities of any party;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- grant security interests over its assets to the extent permitted by the law on securitisation of 22 March 2004;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue shares, bonds, notes or other debt securities of any kind and with any feature, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object; and
- transfer any of its assets against due consideration to another securitisation vehicle.

The above enumeration is enunciative and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law of 22 March 2004 on securitisation to which the Company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Capital, Securities

**Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital of the Company is set at seven hundred fifty thousand euro (EUR 937,500) divided into three hundred seventy-five thousand (750,000) Class A Shares. Each share has a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25).

The rights and obligations attached to the Class A Shares are those described in the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve or any other reserve approved by the Board of Directors.

**Art. 6. Form of Shares.** A Shareholders' register (the "Register") which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The Register will contain the precise designation of each holder of registered shares and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each Shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the Register. Certificates reflecting the recordings in the Register will be delivered to the Shareholders, if so requested by the Shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the Register by a declaration of transfer entered into the Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the Register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of Shareholders.

If a certificate is damaged or defaced or alleged to have been lost, stolen or destroyed, a new certificate representing the same share may be issued on payment of such fee and on such terms (if any) as to evidence and indemnity and the payment of out-of-pocket expenses as the Company may think fit and on payment of the costs of the Company incidental to its investigation of the evidence and, if damaged or defaced, on delivery up of the old certificate at the office of the Company or any designated paying and transfer agent appointed by the Company.

**Art. 7. Rights attached to the Shares.** All shares of the Class A Shares are voting shares and each share of each class of shares entitles the holder to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

**Art. 8. Increase and Reduction of capital.** The issued and/or authorised capital of the Company in each class of shares may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of all Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

**Art. 9. Repurchase of own shares.** The Company may repurchase its own shares of each class of shares. The repurchase and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

**Art. 10. Prescription.** Claims against the Company for payments on Shares will be prescribed in accordance with the Law.

**Art. 11. Compartments.** The Board of Directors may from time to time create one or more compartments of shares, bonds, notes and/or other securities corresponding to a distinct part of the Company's assets and liabilities and being segregated from all other compartments.

## Chapter III. Board of directors, Auditor

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by a board of directors from Luxembourg, composed of not less than three members, who need not be Shareholders (the "Board of Directors") but a majority of whom will be resident in Luxembourg. The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of Shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 13. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object subject to the restrictions in Article 3. All powers not expressly reserved by the Articles or by the Laws to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Directors' Liability.** No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

**Art. 16. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

**Art. 17. Conflicts of interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, an officer or an employee of the Company has a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business. Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

**Art. 18. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg and a majority of directors in attendance must be physically present in Luxembourg. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting. The Chairman does not have a casting vote.

The internal regulations applicable to the Board of Directors, if any, may provide that one or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that a majority of the members participating in the meeting are physically present in Luxembourg.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

**Art. 19. Minutes of meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

**Art. 20. Auditors.** The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors. The independent auditor(s) shall be appointed by the Board of Directors, which shall determine their number and the duration of their appointment.

#### Chapter IV. General meeting of shareholders

**Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders and shall have such powers as are vested with the general meeting of Shareholders pursuant to the Articles and the Laws.

**Art. 22. Annual General Meeting.** The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting. The annual general meeting shall be held on the 24<sup>th</sup> June at 11.00 a.m. If such day is a Luxembourg public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following Business Day.

**Art. 23. Other General Meetings.** The Board of Directors may convene general meetings of Shareholders (in addition to the annual general meeting of Shareholders). Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of Shareholders may only be held in Luxembourg.

**Art. 24. Notice.** Save as otherwise provided by the Laws, all notices to the Shareholders will be mailed by registered letter to the Shareholders of record. Any mailed notice shall be deemed to have been given one clear day after the date on which it was posted. Shareholders shall be given at least 8 days notice of any meeting.

**Art. 25. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles or the Laws.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of Shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 26. Attendance Representation.** All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a Shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The coproprietors, the usufructuaries and bareowners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of Shareholders.

**Art. 27. Proceedings.** Any general meeting of Shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors.

The chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 28. Adjournment.** The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of Shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by Shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of Shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 29. Vote.** The general meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

The voting rights attached to shares which correspond to separate compartments and do not have an equal value are proportionate to the portion of the share capital represented by such shares. Voting takes place on the basis of each share having one vote.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5:00) p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a "Luxembourg Business Day" shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or
- if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of Shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast on the basis of each share having one vote.

At any extraordinary general meeting of Shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two third majority of the votes cast by the Shareholders present or represented is required at any such general meeting. Votes not cast by Shareholders, votes of Shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void and votes which give no indication as to whether the Shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two thirds majority computation.

No meeting of the Shareholders will be required to approve a repurchase of the Class B1 and B2 Shares in accordance with Article 9.

**Art. 30. Minutes.** The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

## Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

**Art. 31. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

**Art. 32. Adoption of financial statements.** The Board of Directors shall prepare, for approval by the Shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of Shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

**Art. 33. Appropriation of Profits.** From the annual net profits (including any share premium) of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of Shareholders shall determine in accordance with the provisions of the Articles of Association how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholders. Subject to the provisions of the Articles, each share entitles the Shareholder to the same proportion in such distributions, unless the shares are corresponding to separate compartments, in which case allocations and distributions will be made in accordance with the rights and obligations attaching to these shares.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may, if instructed by the Shareholders, pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board of Directors fixes in accordance with the provisions of the Articles of Association the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Limited recourse and Non petition

**Art. 34. Limited Recourse.** Claims from holders of equity or debt securities issued by the Company in relation to a specific compartment or from any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

**Art. 35. Non Petition.** If so provided in the terms and conditions of any securities issued by the Company or if so agreed with any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment), no holder of such securities nor any such creditor may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

## Chapter VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 36. Dissolution, Liquidation.** All income, profits and gains (net of all expenses) realised by the Company shall accrue for the benefit of the Shareholders of the Company to be paid by way of dividend (if declared by the general meeting) or, to the extent not declared as a dividend, by liquidation distribution.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of Shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders.

## Chapter VIII. Applicable law

**Art. 37. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws.

**Art. 38. Definitions and Interpretation.** In these Articles except to the extent that the context otherwise requires:

"Articles" means the Articles of Association of the Company as amended and/or restated from time to time;

"Board of Directors" has the meaning ascribed to it in Article 12;

"Business Day" means a day on which commercial banks and foreign exchange markets settle payments and are open for general business (including dealing in foreign exchange and foreign currency deposits) in Luxembourg, Dublin and London;

"Class A Shares" means the class of shares issued by the Company to the Class A Shareholder;

"Company" means EBS Capital No. 1 S.A.;

"Laws" means the law of August 10, 1915 of Luxembourg on commercial companies and the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended and/or reinstated from time to time;

"Register" has the meaning ascribed to it in Article 6;

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 5.30 p.m.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «EBS Capital No. 1 S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié dressé en date du 28 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 802 du 12 août 2005 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129082. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 14 juin 2011, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17h00 sous la présidence de Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Emmanuelle Schiltz, maître en sciences comptables et financières, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1 Considération et approbation de l'annulation de 125.000 Actions de Catégorie B1 et 125.000 Actions de Catégorie B2 rachetées par la Société le 20 juin 2011 sans paiement sur les Actions rachetées à l'occasion de l'annulation des Actions de Catégorie B1 et des Actions de Catégorie B2 et, en conséquence de cette annulation, approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.250.000,- à un montant de EUR 937.500,- représenté par 750.000 Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune.

2 Considération et approbation, à la suite de l'annulation des Actions de Catégorie B1 et des Actions de Catégorie B2, d'une refonte complète des Statuts de la Société afin d'y supprimer en particulier, mais sans y être limité, n'importe laquelle et toutes les références directes et/ou indirectes aux Actions de Catégorie B1 et aux Actions de Catégorie B2, Instruments Financiers de Rang Identique de, Actions Substituées de la Société Mère, PIBS, Instruments Financiers Subordonnés, Agent de Calcul, Banque de Référence, Agent Principal de Paiement et de Transfert.

(ii) Il appert de la liste de présence que des 750.000 Actions de Catégorie A, toutes les 750.000 Actions de Catégorie A sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée. La Société ayant racheté l'ensemble des Actions de Catégorie B1 et l'ensemble des Actions de Catégorie B2, ces Actions sont dépourvues de tout droit de vote et par conséquent ne figurent pas sur la liste de présence. La liste de présence a été signée par le mandataire de l'Actionnaire de Catégorie A et par le bureau de l'assemblée générale extraordinaire et restera annexé au présent procès-verbal. Resteront pareillement annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants.

(iii) L'ensemble des actions auxquelles est attaché un droit de vote étant valablement représenté à l'assemblée, le président d'assemblée constate que le quorum de présence requis par la loi luxembourgeoise et les Statuts de la Société est rempli. La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver l'annulation de 125.000 Actions de Catégorie B1 et 125.000 Actions de Catégorie B2 rachetées par la Société le 20 juin 2011 sans paiement sur les Actions rachetées à l'occasion de l'annulation des Actions de Catégorie 1 et des Actions de Catégorie 2 et, en conséquence de cette annulation, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.250.000,- à un montant de EUR 937.500,- représenté par 750.000 Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune.

## Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décida d'approuver, à la suite de l'annulation des Actions de Catégorie B1 et des Actions de Catégorie B2, une refonte complète des Statuts de la Société afin d'y supprimer, en particulier, mais sans que cela ne soit limitatif chaque et toute référence directe et/ou indirecte aux Actions de Catégorie B1 et aux Actions de Catégorie B2, Instruments Financiers de Rang Identique, Actions Substituées de la Société Mère, PIBS, Instruments Financiers Subordonnés, Agent de Calcul, Banque de Référence, Agent Principal de Paiement et de Transfert. Les Statuts modifiés de la Société auront dorénavant la teneur suivante comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup> . Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les Actionnaires fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi»), y compris la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation et par les présents statuts (les «Statuts»). La Société adopte la dénomination «EBS Capital No.1 S.A.».

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision des administrateurs (dans le cas d'une succursale ou d'un bureau dans la ville de Luxembourg) ou des Associés (dans tous les autres cas).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales si cette décision est approuvée par une résolution des Associés. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet social la prise en charge de risques liés aux créances, aux autres actifs et aux obligations prises en charge par un tiers ou relatives à tout ou partie des activités de ce tiers indifféremment de la façon dont la Société va prendre en charge le risque, en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques tels que définis par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation. La Société peut en particulier:

- acquérir et/ou assumer les risques de tout instrument de dette négociable bénéficiant d'une notation;
- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous les actifs (y compris les parts et les parts différées des sociétés de crédit immobilier irlandaises) et/ou prendre en charge, de quelque manière que ce soit, y compris par contrat, des risques liés aux actifs ou aux activités des parties;
- exercer tous les droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des actions, obligations, billets et autres titres de dette [de tous genre et avec n'importe quelle caractéristique], afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération à un autre organisme de titrisation.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujette aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La Société peut de façon générale effectuer toute opération, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux organismes de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation à laquelle la Société est soumise et qui sont, dans tous les cas, accessoires et nécessaires ou recommandés à la réalisation des objectifs ci-dessus mentionnés, à condition qu'ils ne soient pas contraires à ces objectifs.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Chapitre II. Capital, Titres

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à neuf cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 937.500,-) représenté par sept cent cinquante mille (750.000) Actions de catégorie A. Chaque action émise a une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25).

Les droits et obligations inhérents aux Actions de Catégorie A sont ceux décrits par les Statuts ou par la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses Actionnaires, pour compenser des pertes nettes

réalisées, pour distribuer des dividendes aux Actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale ou à toute réserve approuvée par le conseil d'administration.

**Art. 6. Actions.** Un registre des Actionnaires (le «Registre») sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce Registre contiendra la désignation précise de chaque propriétaire d'action nominative et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque Actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le Registre. Des certificats reflétant les inscriptions dans le Registre seront délivrés aux actionnaires sur demande de l'Actionnaire. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le Registre par une déclaration de cession inscrite au Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le Registre toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de détérioration ou dégradation du certificat ou de déclaration de perte, vol ou destruction du certificat, un nouveau certificat représentant la même action peut être émis en contrepartie du paiement des frais et suivant les conditions (le cas échéant) relatifs à la preuve, à l'indemnisation et au paiement des frais encourus tels qu'établis discrétionnairement par la Société et du paiement des coûts relatifs à la recherche de preuve et, en cas de détérioration ou de dégradation du certificat, de la délivrance de l'ancien certificat au siège de la Société ou auprès d'un agent de paiement et de transfert désigné et nommé par la Société.

**Art. 7. Droits inhérents aux Actions.** Toutes les Actions de Catégorie A ont droit de vote et chaque action de chaque catégorie d'actions donne droit à une voix, sans préjudice de restrictions imposées par la Loi.

**Art. 8. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital émis et/autorisé de la Société peut-être, concernant chaque catégorie d'actions, augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

**Art. 9. Rachat d'actions.** La Société peut racheter ses propres actions dans chaque catégorie d'actions. L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 10. Prescription.** Les actions à l'encontre de la Société au titre des paiements dus sur les Actions seront prescrites conformément à la Loi.

**Art. 11. Compartiments d'actions.** Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments d'actions, obligations, notes et/ou autres titres correspondant à une partie distincte du patrimoine de la Société et séparés de tous les autres compartiments.

### Chapitre III. Conseil d'administration, Reviseur d'entreprise

**Art. 12. Gestion.** La Société est gérée à Luxembourg par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, Actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»), mais dont la majorité seront des résidents luxembourgeois. Les Administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, qui devra ratifier la cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les Actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, sous réserve des restrictions énoncées à l'article 3. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Rémunération et dépenses.** Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes autres dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

**Art. 15. Responsabilité du Conseil d'Administration.** Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir spécial.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoirs ou employé de la Société a un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise,

Nonobstant ce qui précède, au cas où un administrateur aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

**Art. 18. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra au Luxembourg et une majorité des membres du Conseil d'Administration doivent être physiquement présents au Luxembourg. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante.

Le règlement interne applicable au Conseil d'Administration, s'il en existe un, peut prévoir qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre, à condition que la majorité des membres participant à la réunion soient physiquement présents au Luxembourg.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

**Art. 19. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

**Art. 20. Réviseur d'entreprises.** Les comptes de la Société seront contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le ou les réviseurs d'entreprises seront nommés par le Conseil d'Administration, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires et a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les Statuts et par la Loi.

**Art. 22. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit du Luxembourg indiqué dans les convocations. L'assemblée générale annuelle se tiendra le 24 juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour Ouvrable suivant.

**Art. 23. Autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration peut convoquer des assemblées générales des Actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, peuvent uniquement se tenir au Luxembourg.

**Art. 24. Avis de convocation.** Sauf disposition contraire de la Loi, tous les avis de convocation à adresser aux Actionnaires seront envoyés par lettre recommandée aux Actionnaires officiels. Tout avis de convocation envoyé par courrier sera considéré comme ayant été donné un jour franc à compter de la date à laquelle il a été posté. Les avis doivent être envoyés au moins 8 jours avant la date de toute assemblée générale des Actionnaires.

**Art. 25. Convocation des assemblées générales.** Les Actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'un avis de convocation conformément aux conditions fixées par les Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux Actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des Actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 26. Présence - Représentation.** Tous les Actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout Actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des Actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des Actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaire d'actions, les créanciers gagistes et donateurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des Actionnaires.

**Art. 27. Procédure.** Chaque assemblée générale des Actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désigne un secrétaire. L'assemblée générale des Actionnaires élit un scrutateur parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

**Art. 28. Prorogation.** Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des Actionnaires à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale des Actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 29. Vote.** L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Les droits de vote attachés aux actions qui correspondent aux compartiments distincts et n'ont pas de valeur égale sont proportionnels à la partie du capital social représentée par de telles actions.

Le vote se fait conformément au principe selon lequel chaque Action donne droit à une voix.

Les Actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une entreprise d'expédition internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social et/ou lieu de résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'Actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'Actions de chaque catégorie détenu par l'Actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'Actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'Actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'Actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des Actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg. Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par Société:

- s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou
- s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des Actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, sans considération du nombre d'actions représentées, et conformément au principe selon lequel chaque action donne droit à une voix.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité de deux tiers des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés est requise à ces assemblées. Les votes n'ayant pas été émis par les Actionnaires, les votes des Actionnaires qui se sont abstenus, les votes qui sont considérés nuls et les votes qui ne permettent pas d'établir si les Actionnaires ont voté pour ou contre la résolution seront exclus du calcul de la majorité de deux tiers.

Aucune assemblée générale des Actionnaires ne sera requise pour approuver la rachat des Actions de Catégorie B1 et B2 conformément à l'Article 9.

**Art. 30. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'Actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 31. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 32. Approbation des comptes annuels.** Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les Actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des Actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

**Art. 33. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société (y compris toute prime d'émission) il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide conformément aux dispositions des Statuts de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Actionnaires comme dividendes. Sous réserve des dispositions des Statuts, chaque action donne droit à l'Actionnaire à une même proportion dans cette distribution sauf si les actions correspondent à des compartiments distincts auquel cas les affectations et distributions seront faites en fonction des droits et obligations attachés à ces actions.

Le Conseil d'Administration, à la suite de la demande des Actionnaires, peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux Actionnaires dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera conformément aux dispositions des Statuts le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### Chapitre VI. Limitation des recours et Non recours

**Art. 34. Droit de recours limité.** Les actions engagées par des détenteurs de titres émis par la Société en relation avec un compartiment particulier ou par tout autre créancier de la Société dont la créance se trouve être en relation avec ledit compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

**Art. 35. Non recours.** Si tel est prévu par les conditions et modalités de titres émis par la Société ou s'il est ainsi convenu avec un quelconque autre créancier de la Société (y compris ceux dont la demande se trouve être en relation avec un compartiment particulier), aucun de ces détenteurs de titres émis par la Société, ni aucun créancier de la Société ne peut saisir les biens de la Société, ni instituer contre la Société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi ne le requière expressément.

#### Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 36. Dissolution, Liquidation.** Tous les revenus, bénéfices, gains (net après déduction des dépenses) réalisés par la Société seront engrangés au profit des Actionnaires de la Société et seront payés au moyen de dividendes (lorsqu'un tel dividende est déclaré par l'assemblée générale des Actionnaires) ou dans la mesure ou aucune distribution de dividendes n'est déclarée, au moyen de distributions de liquidation.

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les Actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

#### Chapitre VIII. Loi applicable

**Art. 37. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

**Art. 38. Définitions et Interprétation.** Dans les présents Statuts, sauf dans la mesure où le contexte l'exige autrement:

«Actions de Catégorie A» signifie la catégorie d'actions émises par la Société aux Actionnaires de Catégorie A;

«Conseil d'Administration» a la signification qui lui est donnée à l'article 12;

«Statuts» signifie les statuts de la Société tels que modifiés et/ou amendés de temps en temps;

«Jour Ouvrable» signifie un jour durant lequel les banques commerciales et les marchés d'échange étrangers effectuent des paiements et sont ouverts pour réaliser des affaires générales (y inclus des échanges étrangers et des dépôts de monnaie étrangère) à Luxembourg, Dublin, Londres;

«Loi» signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation telles que modifiées et / ou amendées de temps à autres;

«Registre» a la signification qui lui est donné à l'article 6;

«Société» signifie EBS Capital N°1 SA

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, E. SCHILTZ, L. HANSEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juin 2011. Relation: EAC/2011/8439. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011114577/768.

(110131502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Atterbury S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Findel, Findel Business Center.

R.C.S. Luxembourg B 122.782.

—  
AUSZUG

Während der ordentlichen jährlichen Generalversammlung der Aktionäre am 29. Juni 2011 wurde folgender Beschluss gefasst:

- Herr Ing. Fritz Oberlerchner ist mit Wirkung vom 15. Juni 2011 in seiner Funktion als Aufsichtsratsmitglied zurückgetreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. August 2011.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011119257/14.

(110136837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**AB (Holdings) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 140.455.

—  
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011119259/12.

(110137316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**ABD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 137.194.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011119261/10.

(110137340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**AB (Holdings) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 140.601.

—  
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2011119260/12.

(110137317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**ACCOFIN, Société Fiduciaire, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.592,01.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 62.492.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011119263/10.

(110137476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Agathos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.687.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGATHOS SARL

Référence de publication: 2011119264/10.

(110137117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Agathos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.687.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGATHOS SARL

Référence de publication: 2011119265/10.

(110137118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Agathos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.687.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGATHOS SARL

Référence de publication: 2011119266/10.

(110137119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Peralva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1732 Luxembourg, 1, rue Joseph Hess.

R.C.S. Luxembourg B 76.150.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2011119238/10.

(110136541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

---

**Pharmaceutical Enterprises, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 48.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011119239/10.

(110136698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

**PHO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011119240/10.

(110136326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

**Pole Concept, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.303.

L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «POLE CONCEPT», (la "Société"), avec siège social à L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108303, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 octobre 2005 numéro 1045.

L'assemblée est présidée par Geoffrey Hupkens, demeurant professionnellement à 75, Parc d'activités, Capellen

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monique Goldenberg, demeurant à Steinfort

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège de la Société;

2. Modification des statuts de la Société tenant compte de la décision ci-dessus.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide le transfert du siège de la Société du 75, parc d'Activités L-8308 Capellen au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

*Deuxième résolution:*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 2 alinéa premier des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 950 €

DONT ACTE, passé à Capellen, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. Francotte, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 juillet 2010 - WIL/2010/648. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 11 août 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011119241/49.

(110136266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

---

**Akan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.967.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119269/10.

(110137330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Akoua'ba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011119270/9.

(110136997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Alcor Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 23.204.

Le bilan au 15.05.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011119271/10.

(110137580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Guardian Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.769.

## STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first day of August.

Before us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a private limited liability company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152.281;

here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is Guardian Financial S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers which may be composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, the Board may only validly deliberate and act if at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented provided that if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers or if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

**Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

**IV. Shareholder(s)**

**Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.**

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

**Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

### *Subscription and Payment*

Travis Investment S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a) Mr Ivo Hemelraad, jurist, born on 12 October 1961 in Utrecht (the Netherlands) with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as class A manager; and

b) Mr Wim Rits, jurist, born on 14 June 1970 in Merksem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as class B manager.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le premier jour du mois d'août.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Travis Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.281,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Guardian Financial S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses

propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

#### **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de 2 gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, toute décision ne sera valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée

Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Travis Investment S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent euros.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Ivo Hemelraad, juriste, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe A;

b) Monsieur Wim Rits, juriste, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2011. Relation GRE/2011/2882. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011114639/490.

(110131791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

**ALI & Frères s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 7, rue Dr. Herr.  
R.C.S. Luxembourg B 127.355.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2011119272/10.

(110137422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Alianza Iberian Investment Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 128.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2011119273/11.

(110137304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Five) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 130.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2011119274/11.

(110137376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Four) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 112.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2011119275/11.

(110137395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-One) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 93.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2011119276/11.

(110137371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Alt Properties Mediterranean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.957.850,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 152.389.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119277/12.

(110137378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Angor International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 65.298.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.08.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011119278/12.

(110137462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.266.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 9 août 2011, que Fortress Value Recovery Fund I LLC a transféré les 400 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Henna Investment Limited, a company limited by shares, constituée et régie selon les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social à l'adresse suivante:

Morgan & Morgan Building, Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du British Virgin Islands registrar of companies sous le numéro 1627487.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Henna Investment Limited . . . . . 400 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011119280/20.

(110137308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**AREIM Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 120.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 132.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119281/11.

(110137377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Auberge du Pont, Wiltz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9554 Wiltz, 11, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 102.084.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2011119283/10.

(110137411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 70.001,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.007.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119287/11.

(110136919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Bigmédia Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.832.

EXTRAIT

*Aux actionnaires et conseil d'administration de la Société*

La société ONE Management Ltd, représentée par M. Patrice Gallasin, administrateur dont le siège est situé au Global Gateway 1486, Rue de la Perle, Providence, Mahé, Seychelles, démissionne de son mandat d'administrateur de la Société et ce avec effet au 7 mars 2011.

La société ONE Services Ltd, représentée par M. Patrice Gallasin, administrateur dont le siège est situé au Global Gateway 1255, rue de la Perle, Providence, Mahé, Seychelles, démissionne de son mandat de commissaire aux comptes de la Société et ce avec effet au 7 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Patrice Gallasin

Référence de publication: 2011119292/18.

(110136901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Blythe Valley JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011119293/11.

(110137383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Netflix Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.772.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Netflix, Inc., a corporation organized and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its principal office at 100, Winchester Circle, Los Gatos, California 95032, United States of America, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Netflix Luxembourg S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To market and sell products via the internet including notably, but not limited to the sale and the download of electronic contents (film, etc.), to buy any electronic content from publishers and resell them whether as agent or for its own account;

(8) To create any website and/or any internet support to perform the purpose of the Company;

(9) To act with any bank in order to put in place a process of payment on internet for the purpose of the Company;

(10) To purchase or otherwise acquire or obtain or take a licence and hold, use, develop, protect, sell, license, sublicense or otherwise dispose of, or deal with patents, patents rights, licenses, «brevets d'invention», copyrights, designs, trade marks, secret processes, know-how, protections, concessions and inventions and any interest therein;

(11) To carry on business as a company holding intellectual property, undertaking research and development of inventions, copyrights, patents and to grant rights, privileges and licenses in respect of same;

(12) To do all things, as may appear to the Company to be necessary, in the frame of its role as the Luxembourg holding company in charge of the development of providing access, via internet, to movies, television and other entertainment content; and

(13) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company may perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred and twenty five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The shares shall only be in registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers of the Company. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers of the Company, and the assigned chairman or secretary shall distribute the board meeting minutes to each board member in due course after the board meeting was held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting; provided that resolutions in writing shall only be made in exceptional situations or based on legal requirements, in addition to regular board meetings.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

### **General meetings of shareholders**

**Art. 14.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted

in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 15.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 17.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

#### **Supervision of the Company**

**Art. 19.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

## Dividend - Reserves

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 21.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

## Winding-up - Liquidation

**Art. 22.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 23.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

## Applicable law

**Art. 24.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2011.

### *Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to the 125 (one hundred and twenty five) shares issued by the Company as follows:

- Netflix, Inc., named above, subscribes to 125 (one hundred and twenty five) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) to appoint as manager of the Company:

- Ms. Mai-Anh Nguyen with residential address at 239 8th Street, # 10, San Francisco, California 94103, United States of America.

The manager shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the single signature of the sole manager in the case of one manager or otherwise the joint signature of any two managers of the Company.

2) The Company shall have its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Netflix, Inc., une société constituée et existant selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son bureau principal au 100, Winchester Circle, Los Gatos, Californie 95032, Etats-Unis d'Amérique, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer

### Dénomination - Objet - Siège- Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est «Netflix Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participations, d'apports, de souscription, de prises fermes ou d'options d'achats, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- 7) De commercialiser et vendre des produits via internet, incluant notamment, mais non limité, à la vente et au téléchargement de contenus électroniques (film, etc.), d'acheter tout contenu électronique auprès d'éditeurs et de les revendre soit en tant qu'agent soit pour son propre compte;
- 8) De créer tout site web et / ou tout support internet en vue de l'accomplissement de l'objet de la société;
- 9) De se mettre en relation avec toute banque en vue de mettre en place un processus de paiement sur internet afin d'accomplir l'objet de la société;
- 10) D'acheter, d'acquérir, d'obtenir ou de prendre une licence, et détenir, utiliser, développer, protéger, céder, accorder une licence, une sous-licence, ou bien disposer de, ou gérer des brevets, des droits sur des brevets, des dessins, des brevets d'invention, des droits de reproduction, des dessins, des marques de commerce, des secrets de fabrique, des savoirs faire, faire, des protections, concessions et inventions et tout autre intérêt y afférant;
- 11) D'exercer une activité en tant que société détenant des droits de propriété intellectuelle, entreprenant la recherche et le développement d'inventions, de droits de reproduction, de brevets, et d'accorder en ce sens des droits, privilèges et licences;

12) De faire toutes choses apparaissant à la Société comme étant nécessaires, dans le cadre de son rôle de société de participation luxembourgeoise en charge du développement de l'accès, via internet, à des films, à la télévision et autre contenu de divertissement; et

13) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant accessoire ou facilitant la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs tels que décrits ci-dessus et afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro) chacune.

Les parts sociales seront uniquement sous la forme nominative. Le registre des parts sociales sera maintenu au siège social de la Société.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre de part qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé en proportion de leur participation dans le capital social ou de la classe de parts sociales concernée représentés par leurs parts sociales (selon le cas).

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

## Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la société.

Le(s) gérant(s) est/ont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s), et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux (2) gérants de la Société. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux (2) gérants de la Société, et le président ou le secrétaire assigné doit distribuer les procès-verbaux du conseil à chaque membre du conseil en temps opportun après la tenue du conseil.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance; à condition que les résolutions par écrit ne peuvent être prises que dans des situations exceptionnelles ou fondés sur les exigences juridiques, en plus des réunions régulières du conseil.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

### Assemblée générale des associés

**Art. 14.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 15.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

## Surveillance de la Société

**Art. 19.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat

## Dividendes - Réserves

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 21.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

## Loi applicable

**Art. 24.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

### *Libérations - Apports*

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 125 (cent vingt-cinq) parts sociales comme suit:

- Netflix, Inc., prénommée, souscrit à 125 (cent vingt-cinq) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement payés en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est à la disposition de la Société.

117594

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élèvent à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

*Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) De nommer gérant de la Société:

- Mme Mai-Anh Nguyen, résidant à 239 8<sup>e</sup> Street, # 10, San Francisco, Californie 94103, Etats-Unis d'Amérique.

Le gérant est nommé pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société est engagée par la signature du gérant unique en présence d'un gérant et autrement par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

2) Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne comparante mentionnée ci-dessous, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné avons dressé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 août 2011. Relation: EAC/2011/10541. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011114763/558.

(110131882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

---

**Blue Skies S.a.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011119297/10.

(110137164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**BML Expertises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 124.333.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 14 juin 2011*

Les démissions de Mme Françoise BOUR et de M. Didier SIMON, administrateurs, sont acceptées.

Etant donné que les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, le nombre d'administrateurs est réduit à un seul.

M. Denis BOUR, né le 19.08.1961 à Metz (France), demeurant professionnellement au 2, rue Wilson, L - 2732 Luxembourg est nommé administrateur unique. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BML EXPERTISES S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011119298/16.

(110137220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Bonni International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.  
R.C.S. Luxembourg B 93.254.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour BONNI INTERNATIONAL S.A. EN LIQUIDATION  
Raymond Goebel  
Le Liquidateur

Référence de publication: 2011119299/13.

(110137267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Bos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 156.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011119300/10.

(110137339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**BST Grand-Duché de Luxembourg en abrégé BST GDL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 120.378.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 01/08/2011*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Patrick CRAENHALS et de Madame Caroline CRAENHALS de leur poste d'administrateurs de la société ainsi que de Madame Caroline CRAENHLAS de son poste d'administrateur délégué.

L'Assemblée nomme en tant que nouveaux administrateurs:

- BVBA Patrick Craenhals Beheer, société privée à responsabilité limitée de droit belge ayant son siège social à B-2830 Willebroek, Vijvershof 3, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro 808.422.348, ayant comme représentant permanent, son gérant Patrick Craenhals, domicilié Vijvershof 3, B-2830 Willebroek

- BVBA Caroline Craenhals Beheer, société privée à responsabilité limitée de droit belge ayant son siège social à B-2020 Antwerpen, Palmenlaan 2, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro 817.226.879, ayant comme représentant permanent, son gérant Caroline Craenhals, domiciliée Palmenlaan 2, . B-2020 Antwerpen

Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2012.

Référence de publication: 2011119301/19.

(110137187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**BST Grand-Duché de Luxembourg en abrégé BST GDL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 120.378.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg, le 01/08/2011,*

En vertu de l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration délègue tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à:

BVBA Caroline Craenhals Beheer, société privée à responsabilité limitée de droit belge ayant son siège social à B-2020 Antwerpen, Palmenlaan 2, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro 817.226.879, ayant comme représentant permanent, son gérant Caroline Craenhals, domiciliée Palmenlaan 2, . B-2020 Antwerpen, qui portera le titre de Président Administrateur délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Référence de publication: 2011119302/14.

(110137187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**C.F.T. Finance S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 36.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011119307/10.

(110137543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

**C&L (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 284.325,00.**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 116.488.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119308/11.

(110137273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

**CarriCare Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.266.

*Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung der Gesellschaft vom 9. August 2011*

1. Herr Lars Langhoff, Herr Birger Aksel Nielsen und Herr Henning Christiansen werden mit sofortiger Wirkung von ihrem jeweiligen Mandat als Verwaltungsratsmitglied abberufen.
2. Herr Nielsen wird zudem von seiner Funktion als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied abberufen.
3. Es wird anhand der beigefügten Anwesenheitsliste festgestellt, dass die Gesellschaft nur noch einen einzigen Aktionär hat, so dass sie gemäß den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung von einem alleinigen Verwaltungsratsmitglied verwaltet werden kann. Nach der Abberufung der Herren Langhoff, Nielsen und Christiansen ist Herr Jens Karlskov somit das alleinige Verwaltungsratsmitglied, das die Gesellschaft in allen Angelegenheiten durch seine alleinige Unterschrift vertreten kann.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2011119310/17.

(110137213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

**Clyde Union (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 3.116.552,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.256.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale annuelle des associés de la société tenue en date du 22 août 2011*

L'assemblée décide de renouveler le mandat des gérants suivants jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011:

- Monsieur James Allan McCOLL, demeurant à MC - 98000 Monaco, Avenue Princesse Grace,
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,
- Madame Samia RABIA, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,
- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,
- Monsieur Peter STUART, demeurant à GB - DD 10 8ST Montrose, Angus, 1, Rosehill Road,
- Monsieur Keith GIBSON, demeurant à GB-PA7 5NX Bishopton, Renfrewshire, The Millers Tower, Houston Road.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011119315/21.

(110137022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Centrum J Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.357.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011119311/10.

(110137218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Centrum K Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.522.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011119312/10.

(110137217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Charterhouse Capri II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 114.355.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011119314/11.

(110137379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Clyde Union (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.256.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011119316/9.

(110137023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Clyde Union S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.804.159,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.255.

---

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 22 août 2011*

L'associé unique décide de renouveler le mandat des gérants suivants jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011:

- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,
- Madame Samia RABIA, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,
- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,
- Monsieur Keith GIBSON, demeurant à GB-PA7 5NX Bishopton, Renfrewshire, The Millers Tower, Houston Road,

- Monsieur Allan DOWIE, demeurant à GB-G77 5PH Glasgow, 7, Arkaig Place, Newton Mearns.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011119317/17.  
(110136971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**IOF Real Estate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.733.025,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 117.314.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of August.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ING Office Real Estate Luxembourg S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 117.314 (the Company), incorporated on June 21<sup>st</sup>, 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary then residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1599 of August 23<sup>rd</sup>, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on December 11<sup>th</sup>, 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°103 of January 16<sup>th</sup>, 2009.

There appeared:

1) ING Office Malta 2 Limited, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Malta, having its registered office at 171, Old Bakery Street, Valetta, Malta, registered at the Malta Registry of Companies under number C38451, hereby represented by Mr Raymond THILL, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Malta, on 10 August 2011;

2) ING Office Custodian Pty Limited, a limited liability company existing under the laws of Australia, with registered office at European Trust No 1, Level 6, 345 George Street, Sydney, 2000, New South Wales, Australia, registered at the Trade and Company Register of New South Wales under number 090 814 645, acting in its capacity as trustee for IOF European Subsidiary Trust No.1, a trust organized under the laws of New South Wales, Australia, hereby represented by Mr Raymond THILL, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Sydney, on 10 August 2011, (the Shareholders).

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that ING Office Malta 2 Limited hold all the sixty-nine thousand and twenty-one (69,021) ordinary shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and ING Office Custodian Pty Limited all the three hundred (300) PESCs having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, in the share capital of the Company amounting to one million seven hundred thirtythree thousand and twenty-five euro (EUR 1,733,025.-);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Waiver of the convening notices;

2) Modification of the name of the Company from "ING Office Real Estate Luxembourg S.à r.l." into "IOF Real Estate Luxembourg S.à r.l." and subsequent amendment of Article 1 of the articles of association in order to reflect the change of name of the Company.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

It is resolved to change the name from "ING Office Real Estate Luxembourg S.à r.l." into "IOF Real Estate Luxembourg S.à r.l."

*Third resolution*

The shareholders resolved to amend article 1 of the articles of incorporation, so as to reflect the previous resolution, which shall henceforth have the following wording:

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of IOF Real Estate Luxembourg S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing person, said mandatory signed together with the notary the present original deed.

### Suit la version française

L'an deux mille onze, le onze août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ING Office Real Estate Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.314 (la Société). La Société a été constituée le 21 juin 2006 suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1599 du 23 août 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu le 11 décembre 2008 suivant acte reçu par le notaire soussigné, lequel a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 16 janvier 2009.

Ont comparu:

1) ING Office Malta 2 Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et regie par les lois de Malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Stree, Valetta, Malta, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C38451, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Malte, le 10 août 2011;

2) ING Office Custodian Pty Limited, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois d'Australie, ayant son siège social à European Trust No 1, Level 6, 345 George Street, Sydney, 2000, New South Wales, Australia, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de la Nouvelle-Galles du Sud sous le numéro 090 814 645, agissant en sa qualité de trustee de IOF European Subsidiary Trust No.1, un trust organisé sous le droit de la Nouvelle-Galles du Sud, Australie, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Sidney, le 10 août 2011,

(les Associés).

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que ING Office Malta 2 Limited détient toutes les soixante-neuf mille vingt et une (69.021) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ING Office Custodian Pty Limited tous les trois cents (300) certificats de parts privilégiées ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dans le capital social de la Société s'élevant à un million sept cent trente-trois mille vingt-cinq euros (EUR 1.733.025,-);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de la dénomination sociale de la Société de «ING Office Real Estate Luxembourg S.à r.l.» en «IOF Real Estate Luxembourg S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société en vue de refléter le changement de dénomination sociale de la Société;

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé de changer la dénomination sociale de la Société de «ING Office Real Estate Luxembourg S.à r.l.» en «IOF Real Estate Luxembourg S.à r.l.».

*Troisième résolution*

Les associées décident, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de IOF Real Estate Luxembourg S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2011. LAC/2011/36795. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011118322/127.

(110135819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Clyde Union S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011119318/9.

(110136972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Café de la Poste Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9575 Wiltz, 11, place des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 102.855.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2011119319/10.

(110137447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---

**Café de la Poste Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9575 Wiltz, 11, place des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 102.855.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2011119320/10.

(110137448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

---